

Le 03/03/2025

Folio N° 2025/08

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 031-213101280-20250303-2025_08-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU 03 mars 2025

Date de convocation : 25 février 2025
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 12
En absence : 2
En votant : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ, Céline VANNIER.

Étaient absents : Benjamin HERVÉ, Laurent PAIRASTRE.

Monsieur Bruno RENVOISÉ a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR

Madame le Maire laisse la parole à Mr Stéphane LABIT. Il explique que les agents du service technique ont besoin d'un petit souffleur d'appoint, il serait à disposition dans le camion lors des interventions et serait facilement utilisable ponctuellement. Il présente le devis de l'entreprise AGRIMARCHAND 31 pour un montant de **264 € TTC**.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** d'acheter un souffleur
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise AGRIMARCHAND 31 pour un montant de **264€ TTC**.
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 3 mars 2025

Le secrétaire de séance
Bruno RENVOISÉ

Le Maire,

Émilie FREYCHE